FRC.2.12146 b
Case
FRE
1802

LETTRE

DE M. DU PONT,

A M. PÉTION.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE
DE M. DU PONT,
A M. PÉTION.

13 Avril, de l'an IV.

MONSIEUR,

LORSQUE le péril public est très-grand, c'est le devoir de tous les citoyens de le dire, et sur-tout de le dire aux hommes en place; bien plus encore, lorsque c'est par ces hommes en place qu'il est excité, qu'il est accru.

Ayant coopéré à la Constitution, ayant, comme tous les français, juré de la maintenir; étant particulièrement chargé de faire regner les loix, l'ordre et la paix dans la capitale, vous vous êtes fait l'avocat des suisses de Château-Vieux.

Vous avez, pour eux, manqué à la vérité une fois, en disant qu'ils avaient été utiles à la révolution, qu'ils avaient refusé de combattre le peuple de Paris. Vous avez été justement relevé de cette erreur par M. *Pitra*, un des citoyens qui a le plutôt, le plus réellement servi la révolution, et auquel vous n'avez pas répondu. Il est faux que ces suisses ayent refusé de combattre le peuple de Paris, il est trop vrai qu'ils ont combattu les gardes nationales de la Meurte et de la Moselle.

Vous avez, pour eux, manqué à la vérité deux fois, en disant qu'il n'était pas question, dans leur fête, de voiler les monumens publics, de couvrir d'un crêpe les couleurs nationales, de purifier le champ de la fédération: tandis que c'est sur la présentation du plan qui contenait tous ces détails, et qui a été imprimé et affiché avec profusion, que vous avez, par votre influence, déterminé la municipalité à faire cortège dans la fête proposée.

Vous avez, pour eux, manqué à la vérité trois fois, en disant qu'il n'y avait rien de pareil à l'ancien plan dans le second, tandis que dans celui-ci il n'y a rien de changé au fond du premier, et qu'on s'est seulement borné à le détailler moins, à annoncer moins clairement l'intention perverse qu'on avait d'abord trop manifestée; vous avez cru que pour tromper les parisiens, il suffisait de substituer au mot *purifier*, celui de *brûler des parfums*, et au lieu de l'indication de *tels bas-reliefs et de telles inscriptions*, l'annonce plus vague de *peintures*, *de sculptures*, *d'inscriptions*.

Dans ce second plan que vous citez avec complaisance, que vous avez envoyé comme justification à un de nos anciens collègues, l'estimable Schwendt, l'insolence est même poussée plus haut que dans le premier, en ce qu'on assigne une place où se trouvera, dit-on, une députation de l'assemblée nationale, à qui on n'a demandé aucune permission, à qui on n'a même fait encore aucune invitation. On paraît se croire assuré de la commander,

et de lui dire la veille ou le matin : *Corps législatif, obéissez à vos maîtres et aux nôtres, les inventeurs et les ordonnateurs de la fête de Château - Vieux ; envoyez-y une députation, sa place est marquée.* Non pas, dites-vous aujourd'hui, les invitations seront individuelles. C'est-à-dire que le discours se borne à celui-ci : *Corps législatif, suspendez vos travaux pour la fête de Château-Vieux. Si vous ne le voulez pas, nous sommes certains que plusieurs de vos membres quitteront leur devoir et votre séance pour figurer avec des rebelles et des assassins. Ils ne seront peut - être pas en grand nombre ; mais enfin, nous croyons en connaître qui sont dignes d'honorer les suisses de Château-Vieux.*

Et les gens qui se permettent de traiter ainsi les représentans de la nation, vous les appellez patriotes ! Ce sont eux que vous prenez pour compagnons ! C'est avec eux que vous allez dîner en bonne fortune à la rapée : tellement que le général, mandé par vous, est obligé de galoper deux heures dans Paris pour prendre vos ordres, et de deviner enfin où vous pouvez être.

Vous avez, pour eux, manqué à la vérité quatre fois, en disant au département que la majorité des citoyens et de la garde nationale de Paris voulait absolument cette fête, et vous saviez si bien que vous manquiez à la vérité, que vous n'avez pas osé convoquer les sections qui vous auraient forcé de la reconnaître.

Monsieur, ces subterfuges ne sont plus de saison.

le moment presse ; vous ne tromperez ni les sections, ni l'armée, ni les quatre-vingt-trois départemens. Il faut vous expliquer et parler net,

La fête de *Château-Vieux* que vous cachez après coup sous la phrase péniblement traînante *de fête en l'honneur de la liberté à l'occasion des suisses de Château-Vieux*, et que je vous montrerai bientôt qui est la fête d'un intolérable despotisme, est-elle une fête publique ou une fête privée ? Répondez.

Si elle est une fête publique, si elle est un honheur public rendu aux assasins de Désilles désarmé et prêchant la paix, rendu aux meurtriers de trente-huit gardes nationales porteurs d'une loi, pourquoi n'avertissez-vous pas ceux qui sont assez insensés et assez corrompus pour vouloir décerner un honneur public à de telles actions, que la constitution a reunis au pouvoir législatif exclusivement le droit *d'accorder des honneurs publics?* pourquoi autorisez-vous leur méprise par votre concours, par votre présence, par celle de la municipalité?

Vous dites, Monsieur, que cette fête est *donnée par le peuple :* mais si vous la croyez donnée *par le peuple*, vous la regardez donc comme une fête *publique;* vous avez oublié la grammaire comme la logique et comme la Constitution. Et qu'appellez-vous le peuple? Avez vous recréé, par votre autorité, les ordres que la constitution a détruits pour jamais? Y a-t-il un autre peuple en France que la collection de tous les citoyens? A-t-il une autre manière d'exprimer sa volonté que par l'organe de ses représentans ? Peut-il dans un gouvernement représentatif, retenir

l'autorité qu'il leur a confiée ? Hors de l'assemblée nationale, il n'y a que des individus qui n'ont le droit de s'exprimer que par des pétitions. Le peuple est souverain quand il élit; il jouit de sa souveraineté quand ses représentans décrètent.

Mais croyez-vous, Monsieur, que nous ignorions, que la nation entière ignore, l'abus honteux que vous faites du mot de Peuple, soit quand vous parlez de la fête de Château-Vieux, soit quand vous écrivez que *vous êtes entre le peuple et la loi.* Tout Paris l'a vu, sept cents mille citoyens l'ont vu, ce peuple à qui vous transmettez le plus beau droit que la constitution ait remis à l'Assemblée Nationale.

Il a, lundi dernier, promené dans Paris les Suisses de Château-Vieux.

Il les a conduits au fauxbourg Saint-Antoine. Vingt hommes de tous costumes les précédaient; quarante, dont une partie seulement vêtus en gardes nationales, les suivaient. C'était tout, c'étaient cent personnes, y compris les femmes et les triomphateurs. Je crois bien que le Directoire secret n'y était pas, et il y manquait encore la Municipalité. On marchait en criant : *Vive Château-Vieux ! Pendez la Fayette et Bailly.* Les citoyens détournaient la tête avec horreur. Vous savez ce qu'ordonnent les loix sur ces motions d'assassinats qui ont été répétées pendant la journée entière. Vous savez combien elles sont plus exécrables quand elles portent sur des hommes qui ont tant contribué à la liberté française.

Qui avez-vous réprimé ? Qui avez-vous fait punir ? Contre qui avez-vous réveillé la vigilance de l'Accusateur public ?

On était venu de Versailles, en forçant, le pistolet sur la gorge, ceux que l'on rencontrait à grossir la troupe, ou à se mettre à genoux et à crier : *Vive Château-Vieux* ! Ignorez-vous ces choses, Monsieur ? vous ne faites pas votre devoir. Les savez-vous ? vous les trahissez.

La fête de Château-Vieux n'est-elle qu'une fête privée ? Pourquoi le premier magistrat du peuple et la municipalité lui laissent-ils prendre et lui donnent-ils, autant qu'il est en eux, le caractère d'une fête publique, de la plus solemnelle des fêtes publiques ? Pourquoi le dernier arrêté de la municipalité interdit-il, à cause de cette fête, l'usage des voitures ? Le plaisir privé de quelques personnes doit-il attenter à la liberté des autres, et condamner à la prison ceux que leurs affaires, ou la seule beauté de la saison appellent hors de chez eux, mais à qui la faiblesse de leur santé ne permet pas d'aller à pied ? Pourquoi interdisez-vous les voitures dans l'intérieur de Paris, et au midi de la rivière, tandis que le cortège ne doit passer que sur les boulevards, et au nord ?

Vos amis disent que vous ne faites, en cela, que ce qui est d'usage pour un spectacle ordinaire ; mais, pour aucun spectacle, on ne prohibe les voitures. On règle seulement l'ordre dans lequel elles doivent défiler, la place où elles doivent se ranger.

Pourquoi permettez-vous aux personnes qui donnent cette fête privée, de s'emparer, de disposer

pour leurs orgies de la plus sainte des propriétés publiques, du champ de la fédération, de l'autel de la patrie, des lieux consacrés aux plus augustes fêtes nationales?

Le champ de la fédération, l'autel de la patrie vous appartiennent-ils, Monsieur? Sont-ils la propriété privée de ce petit nombre de citoyens qui veulent honorer l'assassinat et la rébellion aux décrets du corps législatif, légalement sanctionnés, qui entreprennent de forcer leurs compatriotes à se mettre à genoux devant les suisses de Châteauvieux; et auxquels vous avez l'audace, coupable dans les deux sens, de donner le nom de *peuple*, pour les avilir d'un côté, en renouvellant les distinctions, pour leur attribuer, de l'autre, la souveraineté sur la France entière?

Le champ de la fédération, l'autel de la patrie, le panthéon, la salle de l'assemblée nationale, le palais du roi sont la propriété commune des quatre-vingt-trois départemens, confiés par la totalité des citoyens du royaume, à la garde de leurs frères-d'armes de Paris. Si les citoyens des quatre-vingt-trois départemens eussent pu croire que le premier venu, que la municipalité de Paris disposeraient arbitrairement de ces propriétés nationales: que les manes de ceux qui ont péri pour la loi seraient insultées sur l'autel même de la patrie, par des parfums brûlés *en l'honneur* ou *à l'occasion de leurs assassins* qu'on mènerait en triomphe; que les membres de l'assemblée nationale seraient journelle-

ment injuriés dans le sanctuaire même des loix ; que le roi ne serait pas en paix et en sûreté dans le palais que la nation lui donne ; les quatre-vingt-trois départemens auraient envoyé chacun une garde à l'assemblée nationale, au château des Thuileries, au champ de la fédération. Leurs citoyens étaient, et sont en droit de le faire ; et s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont compté sur l'honneur, sur le courage, sur l'amour pour la constitution, qui caractérisent si éminemment l'armée parisienne.

Monsieur, ne vous flattez point que l'armée parisienne manque à leur confiance et à son devoir. Vous pouvez oublier tous ceux de votre place ; vous et ceux qui vous conseillent, ceux qui, avec votre secours, s'efforcent d'usurper la souveraineté nationale, vous pouvez pousser le délit et le délire jusqu'à tenter de mettre l'armée parisienne hors d'état de *résister à l'oppression* et de justifier l'estime du véritable peuple de France, qui, des Alpes aux Pyrénées, et de la Méditérranée à l'Océan, a cru bien faire en remettant à la garde de l'armée parisienne ses plus précieuses propriétés nationales. Mais là finit votre autorité ; mais là finira le despotisme des coupables, dont vous n'avez pas honte de vous constituer le ministre, et qui se font un jeu perpétuel de violer les droits de leurs concitoyens et ceux des représentans de la nation.

Quoi, Monsieur, il s'agit, dites-vous, d'une fête privée, *à l'occasion de quelques assassins*, et vous, magistrat du peuple de Paris, vous osez, *à l'occa-*

sion de cette fête, défendre au peuple de Paris, à l'armée nationale parisienne de porter ses armes accoutumées. Vous en avez pris l'arrêté municipal hier 12 avril; ainsi faisaient, Monsieur les ministres du 12 juillet 1789 ; on leur a répondu le quatorze.

Quoi, Monsieur, vous insultez le peuple de Paris, l'armée parisienne, au point de paraître redouter pour la sûreté publique de la voir sous les armes, lorsque pour la sûreté publique, votre devoir est de l'y appeller ! Quoi, pour honorer mieux les *assassins*, vous voulez désarmer tous les frères d'armes des *assassinés*. Vous voulez que Paris soit pendant un jour, et pendant un jour consacré à des orgies en faveur du crime, à-peu-près privé de force publique ! A qui, Monsieur, prétendez-vous donc livrer, non-seulement le champ de la fédération et l'autel de la patrie, mais la capitale, l'assemblée nationale, le roi, nos femmes, nos enfans, nos propriétés ? Vous ne le direz pas. Je vais le dire, et peut-être en le disant, aurai-je encore une fois le bonheur de déranger les complots dont je suis porté à croire que vous n'êtes que la dupe ; en dévoilant le crime, on suspend ses coups ; il rougit de sa propre laideur ; il tremble devant la punition qui l'attend ; il s'arrête, nie, s'enveloppe et se cache jusqu'à meilleure occasion.

Ceux qui vous mènent comme un enfant, ont entendu livrer Paris à dix mille piques, qui, lundi dernier, n'avaient point de porteurs, et pour lesquelles un seul homme, avouant qu'il n'était autorisé par aucune signature, a néanmoins obtenu

de l'assemblée nationale qu'elles seraient reçues dimanche 15, à la barre, le jour même où les suisses de Château - Vieux et leurs dignes amis seraient maîtres de Paris, le jour où vous vous proposiez de défendre à la garde nationale de porter les armes.

Les bras qui doivent employer les dix mille piques au gré des ennemis de la constitution, au gré des amis de Château-Vieux, sont arrivés, et arrivent tous les jours : tous les jours de cette semaine, douze ou quinze cents inconnus sont entrés dans Paris, venant de toutes les parties du royaume et même des pays étrangers ; les routes en sont couvertes. Ils mendient dans les rues, en toutes sortes de patois, malgré les secours benins de leurs amis, qui peuvent n'avoir pas pourvu à tout ; car il est difficile de compter combien de corbeaux attirera le carnage, combien de brigands l'espoir du pillage pourra réunir.

Je n'ai pas tout dit. A cette horrible armée, digne de l'*occasion*, les généraux sont préparés. Les papiers publics, les lettres particulières nous annoncent que les amis de Jourdan, qui ont tant sollicité pour lui l'amnistie, voyant que la sagesse de l'assemblée nationale n'y comprenait pas les assassinats de la Glacière, ont forcé sa prison : déjà on l'a fait recevoir en triomphe dans quelques villes comme les suisses de Château-Vieux. Il arrive à Paris demain ; il sera dimanche à la fête, avec ses compagnons, avec les deux Mainvielle, avec Peytavin, avec tous les scélérats qui, de sang-froid, ont tué dans une nuit soixante-huit personnes sans dé-

fense, et qui ont violé les femmes avant de les égorger.

Catilina, Cethegus, marchez : les soldats de Sylla sont dans la ville ; Mallius est aux portes ; et le consul lui-même a promis de désarmer les romains.

Consul, dans les jours de péril, Cicéron fut maître à Rome ; mais c'est qu'il était vertueux, et qu'à la tête de ses amis on nommait Caton.

Ces grands évènemens éclairent les peuples, ils arrachent les masques. Il n'est pas un homme à présent, pas une femme, pas un enfant de huit ans qui ne voie parfaitement de quoi il est question.

Il s'agit de la souveraineté du peuple français ; il s'agit de savoir s'il se maintiendra dans la liberté qu'il a conquise ; s'il maintiendra, conformément à la constitution, ceux qu'il a librement choisis dans les fonctions publiques qu'il leur a confiées ; ou s'il se laissera maîtriser, s'il laissera usurper tous les pouvoirs par des hommes qu'il n'a pas choisis, par un petit nombre de factieux qui se recrutent eux-mêmes et qui asservissent d'un bout du royaume à l'autre la nation, ses délégués et ses représentans, en employant, selon les circonstances, la calomnie, le pillage, l'incendie et l'assassinat.

Dieu a donné à ces tyrans l'insolence et la bêtise, comme à tous les tyrans. Ce sont des fruits de l'abus du pouvoir qui détruisent nécessairement tout pouvoir abusif. C'est,

« Grace à cet esprit de vertige et d'erreur,
» De la chûte des rois, funeste avant-coureur »,

que ces têtes perdues ont été chercher dans toute l'armée de ligne, pour les présenter comme des patriotes à qui la garde nationale doit de la reconnaissance et des honneurs, les seuls soldats de l'armée de ligne qui aient osé opposer la force à la loi; les seuls qui aient tué des gardes nationales, exécuteurs de la loi; les seuls qui aient assassiné un homme, parce qu'il les suppliait de ne pas tirer sur les gardes nationales.

Ils ne sont pas, ni vous non plus, Monsieur, à concevoir combien est énorme une telle sotise. Mais comme les autres tyrans, ils ont cru la couvrir, en outrant les moyens de force, en agitant leurs satellites, en appellant leurs auxiliaires, en vomissant l'injure, en allumant les flambeaux, en aiguisant les piques et les poignards. Vains efforts, qui comme ceux que tous les tyrans font pour conserver le pouvoir qui leur échappe, ne servent qu'à creuser l'abyme où ils vont être engloutis. Le peuple de France n'a pas quitté un maître pour en prendre mille. Il y avait une bastille du despotisme, nous l'avons détruite; il y a visiblement une bastille de l'anarchie : elle ne peut subsister.

Les nouvelles lettres-de-cachet, autant arbitraires, bien plus multipliées, plus cruelles, plus redoutables que les anciennes, et qui frappent à-la-fois sur l'honneur, sur les biens, sur la vie, ne seront pas plus tolérées que les autres ne l'ont été.

Je ne suis point prophète, je ne suis qu'un citoyen à-la-fois intrépide et paisible; mais j'ai lu

l'histoire, et je connais le cœur humain : la mesure est comblée, elle verse. J'ose espérer, Monsieur, qu'avant la fin du mois il n'y aura plus en France d'autre corporation que la nation elle-même, d'autres autorités que celles qui ont été établies par la constitution.

Cette constitution a été remise *en dépôt à la fidélité du corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les français.* Le dépôt sera gardé. Tous les français ont juré de *vivre libres* : ils ne seront pas plus esclaves des clubs que des rois. Tous les français ont dit, *la constitution ou la mort.* Ils ne veulent point mourir, ils auront donc *la constitution*, et pas une virgule n'y sera changée avant l'époque qu'elle-même a fixée pour la revision.

Dites-le, Monsieur, à ceux avec qui vous vivez, à ceux dans les mains de qui la calomnie elle-même commence à s'émousser, et qui lui ont ôté son poison en le prodiguant. Inutilement ils tenteront d'appeller *aristocrates* les citoyens qui sont *constitutionnaires* ; c'est parce que nous sommes bien décidés à ne vouloir jamais de la ci-devant noblesse des races et des fiefs, que nous ne voulons pas davantage de la nouvelle noblesse des sociétés usurpatrices. C'est parce que nous ne voulons pas recevoir sur parole la loi d'aucun prêtre, que nous ne voulons pas jurer ni obéir davantage sur la foi d'aucune délibération signée *Président* et *Secré-*

taires, lorsque nous n'avons donné mission, ni à secrétaires, ni à président, ni à délibérans.

C'est en nous tenant ainsi fixés invariablement à notre constitution, c'est en montrant que toutes nos forces concourent à l'affermir, que nous imprimerons le respect pour elle à tous ses ennemis du dedans et du dehors. Il ne sont encouragés que par les divisions et l'anarchie que fomentent vos amis. Le même jour finira la guerre intestine, et la guerre étrangère : ce sera le jour où commencera le règne de la loi. Il est prochain, monsieur; car celui des protecteurs, des émules et des complices de Jourdan et des Château-Vieux est un règne passé. Ils pourront bien assassiner encore pendant deux jours, peut-être moi demain, et peu m'importe ; mais leur puissance est frappée au cœur : la France sera libre une seconde fois, et cela importe beaucoup à tous les bons citoyens.

DU PONT, *ancien député de Nemours à l'assemblée nationale constituante.*

De l'Imprimerie de l'AUTEUR.

Quatrième édition.